Direction générale déléguée Formation

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 15 septembre 2022

D03_150922

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean KUNTZMANN, sous la présidence de Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil Académique.

Point à l'ordre du jour : Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023

Président de séance : Caroline BERTONECHE

Membres présents : Véronique MOLINARI, Catherine ORSINI-SAILLET, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Stéphane JULIOT, Alma BENECH, Moira BIAUX, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Pierre FERNANDES DA COSTA, Amina OUMEDDOUR.

Membres représentés : Virgile CHASSAGNON (procuration à Fabienne HANS), Pascale HOFFMANN (procuration à Jean BRETON), Thierry KLEIN (procuration à Véronique MOLINARI), Jean-Yves TIZOT (procuration à Gwenaël DELAVAL), Adèle FABRE (procuration à Moira BIAUX), Enzo GILLET-LACOSTE (procuration à Amina OUMEDDOUR), Nicolas HOGREL (procuration à Pierre FERNANDES DA COSTA).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La création, le règlement des études, les modalités de contrôle des connaissances, ainsi que les tarifs en formation continue du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier* sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont présidente de séance)	44
Membres présents (dont présidente de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création, le règlement des études, les modalités de contrôle des connaissances, ainsi que les tarifs en formation continue du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 26 septembre 2022

Le Vice-président chargé de la formation

David DECHENAUD

Publié le : 03/10/2022

Transmis au Rectorat le : 03/10/2022

ANNEXES DE L'EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°D03_150922

Année universitaire concernée : 2022-2023 Date de la demande 17 juin 2022

CSPM de rattachement (le cas échéant) : NC

Composante : INSPE

Responsable pédagogique : Etienne Bourdon

Référent administratif : Laure Recchia/Adeline Leroux

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : ALL – DEG – SHS – STS

Intitulé de la formation : « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »
Type de formation : ☐ DU x DIU Autres ☐ Précisez le type de formation

Etablissement(s) partenaire(s) : USMB/Rectorat

Régime (FI/FC) : FI X FC

Modalités : x Présentiel ☐ EAD

Effectif prévisionnel formation initiale :
Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 500

Date passage en Conseil de composante : 15 JUIN 2022

Date de l'aval de la Direction de la CSPM pour instruction de la demande (le cas échéant) **: NC**
Le dépôt de la formation, au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), est-il envisagé : ☐ **Oui** **X Non**
Si en cours, date de dépôt :

Si oui, niveau de sortie du diplôme : Le DIU ne valide pas un niveau d'étude mais apporte une spécialisation professionnelle.

(Se référer à la classification des niveaux de qualification des certifications professionnelles - décret n°2019-14 du 8 janvier 2019)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

- Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)
- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir
- Le public visé
- Débouchés professionnels (exemples)

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » s'adresse aux lauréats des concours de l'enseignement du Second degré qui ne sont pas titulaires d'un master MEEF. Il concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires. Cette formation leur permet de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE). En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice. Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions. La conception de cette offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps est confiée aux INSPÉ qui l'élaborent en lien avec les rectorats (arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014). La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néo-titulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » comporte trois mentions : Premier degré, Second degré et Encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation).

Des objectifs communs structurent ces trois mentions. Ceux-ci s'appuient sur la liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer et qui est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Il articule trois blocs de compétences professionnelles (Bloc 1, « Le professeur et le CPE, acteurs de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale » ; Bloc 2, Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages. Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves ; Bloc 3, Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »).

Le parcours de formation déploie à chaque semestre les trois dimensions de la Pratique professionnelle (stage à mi-temps et son accompagnement), de la Didactique disciplinaire (Connaissances et compétences du CPE pour la mention Encadrement éducatif) et de la Culture professionnelle transversale. Cette dernière comporte notamment une formation à la laïcité et aux valeurs de la République, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et à l'école inclusive, à la promotion de l'égalité filles-garçons, au numérique participant à la certification au numérique.

Organisation des enseignements

Période de la formation : Fin aout à fin juin N+1
Durée de la formation : 1 an
Volume horaire de la formation :
Premier degré : 229 heures
Second degré : 240 heures
Encadrement éducatif : 241 heures

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : oui

STAGES:
☐ Oui x Non

Le DIU assure la formation des stagiaires affectés dans un établissement scolaire dans lequel ils effectuent un stage à mi-temps (dans le cadre de leur stagiairisation de fonctionnaire stagiaire et en lien direct avec l'employeur).

Durée : /
Période : /

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures / Conditions d'admission :
Les lauréats de concours de professeurs des écoles, d'enseignants 2nd degré, de CPE non issus d'un master MEEF et affectés dans un établissement de l'académie de Grenoble seront inscrits de droit dans ce DIU. Le rectorat fournira à l'INSPE la liste des lauréats de concours à inscrire.

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :
Le rectorat et l'USMB

Internationalisation de la formation.
NC

Modalités d'admission au diplôme

La délivrance du Diplôme interuniversitaire est assujettie à validation de tous les modules sans exception, outre ceux qui auront donné lieu à une validation par équivalence en tenant compte de la formation et du parcours antérieur du stagiaire. L'évaluation tient compte de l'assiduité en présentiel, de l'implication, de la participation active dans les enseignements, et des rendus demandés par les enseignants. Les modules d'enseignement sont évalués soit par la mention « Validé » soit par « Non validé ». Aucune session de rattrapage n'est prévue dans les modules.

Convention de partenariat dans le cadre d'un DIU

Joindre le projet de convention, formalisé à partir du modèle UGA (trame convention V.2020)
https://intranet.univ-grenoble-alpes.fr/fonctions-d-appui/juridique-protection-des-donnees/conventions/conventions-19037.kjsp

Droits d'inscription

Dans le cas d'un DIU expliciter les modalités financières entre les partenaires, qui devront être reprises dans la convention de partenariat :

Les frais de formation de ce DIU sont pris en charge par les ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le cadre d'un financement aux universités intégratrices des INSPE. Le versement des ministères devrait correspondre à 1600€ par stagiaire.

Cf Courrier de financement de l'année de titularisation des professeurs et personnels d'éducation stagiaires 2022 2023, daté du 2 mai 2022.

Vous veillerez à définir systématiquement une tarification pour les publics FI et FC, sauf si la nature intrinsèque de la formation rend sans objet cette distinction (le préciser). Une grille mixte de coûts est à votre disposition.

Tarifs Formation initiale : /

Tarifs Formation continue : 1600 € - prise en charge totale (pour 2022-2023) Profil exonérant en totalité
(A distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCO)

Joindre l'annexe financière – Grille de coûts mixte FI FC

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) :
NOM :DURANTI PRENOM : Stéphanie

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui ☐ Non x

Règlement des études des diplômes inter-universitaire

Campagne 2022-2023

Année universitaire : 2022-2023

Composante : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)

Statut de la formation : -Création

Formation

Intitulé de la formation : Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier

Type de formation : Diplôme inter-universitaire (DIU)

Date du Conseil d'INSPE : 15 juin 2022

Date de passage en CFVU : 7 juillet 2022

Établissement partenaire : Université Savoie Mont Blanc et Rectorat de l'Académie de Grenoble

Responsable pédagogique : Etienne Bourdon

Régime : -Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	#N/A	Premier degré : 248 Second degré : 226 Encadrement éducatif : 26 Total : 500
Formation continue	#N/A	
Contrat d'apprentissage	#N/A	
Contrat de professionnalisation	#N/A	
Reprise d'études non financée	#N/A	

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Le DIU ne valide pas un niveau d'étude mais apporte une spécialisation professionnelle.

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » s'adresse aux lauréats des concours de l'enseignement des Premier et Second degrés, et du concours Encadrement éducatif qui ne sont pas titulaires d'un master MEEF. Il concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires. Cette formation leur permet de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE). En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice. Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions. La conception de cette offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps est confiée aux INSPÉ qui l'élaborent en lien avec les rectorats (arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014). La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néo-titulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

En début d'année universitaire, le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation par la validation par équivalence de certains modules du DIU.

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » comporte trois mentions : Premier degré, Second degré et Encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation).

Des objectifs communs structurent ces trois mentions. Ceux-ci s'appuient sur la liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer et qui est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Il articule trois blocs de compétences professionnelles (Bloc 1, « Le professeur et le CPE, acteurs de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale » ; Bloc 2, Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages. Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves ; Bloc 3, Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »).

Le parcours de formation déploie à chaque semestre les trois dimensions de la Pratique professionnelle (stage à mi-temps et son accompagnement), de la Didactique disciplinaire (Connaissances et compétences du CPE pour la mention Encadrement éducatif) et de la Culture professionnelle transversale. Cette dernière comporte notamment une formation à la laïcité et aux valeurs de la République, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et à l'école inclusive, à la promotion de l'égalité filles-garçons et plus généralement aux inégalités dans le système éducatif, au numérique participant à la certification au numérique.

Les étudiants pourront dans le cadre de leur année de stage être amenés à effectuer certains déplacements pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université, éventuellement à l'étranger dans le cadre de la mobilité internationale.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » s'adresse aux lauréats des concours de l'enseignement des Premier et Second degrés, et du concours Encadrement éducatif.

2.2 Conditions d'admission

Recevabilité des candidatures :

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : de fin août à fin juin - mi-juillet

Durée de la formation : une année universitaire

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation :

Premier degré : 229 heures

- Semestre 1 : 111 h
- Semestre 2 : 118 h

Second degré : 240 heures

- Semestre 1 : 125 h
- Semestre 2 : 115 h

Encadrement éducatif : 241 heures

- Semestre 1 : 130 h
- Semestre 2 : 111 h

Concernant la polyvalence en Premier degré, les responsables d'antenne feront connaître les paires de disciplines ouvertes au choix à chaque semestre. Une paire choisie dans un module de polyvalence (1, 2A ou 2B) ne peut être choisie dans un autre module de polyvalence.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

Liste des enseignements qui donnent lieu à évaluation dans le cadre du DIU et leurs modalités d'évaluation :

- **Premier degré :**

Semestre 1 :

- Didactique du Français 1 : Validé/Non validé
- Didactique des Mathématiques 1 : Validé/Non validé
- Didactique polyvalence 1 : Validé/Non validé
- École inclusive : Validé/Non validé

Semestre 2 :

- Didactique du Français 2 : Validé/Non validé
- Didactique des Mathématiques 2 : Validé/Non validé

- Didactique de l'EPS 1 et 2 : Validé/Non validé
- Enseigner en maternelle 1 et 2 : Validé/Non validé
- Didactique polyvalence 2A : Validé/Non validé
- Didactique polyvalence 2B : Validé/Non validé
- Laïcité et valeurs de la République 1 et 2 : Validé/Non validé
- Numérique 1 et 2 : Validé/Non validé

- **Second degré :**

Semestre 1 :

- Didactique disciplinaire 1 : Validé/Non validé
- Éléments fondamentaux 1 : Validé/Non validé

Semestre 2 :

- Didactique disciplinaire 2. Cette évaluation intègre, le cas échéant, les évaluations d'eTwinning ou de Mobilité internationale. : Validé/Non validé
- Éléments fondamentaux 2 : Validé/Non validé
- Module Rectorat 1 et 2 (module suivi et *Laïcité et valeurs de la République* 1 et 2) : Validé/Non validé
- Numérique 1 et 2 : Validé/Non validé

- **Encadrement éducatif :**

Semestre 1 :

- Dimensions pédagogiques du métier de CPE : Validé/Non validé
- Prévention et actions pour les tensions et violences en milieu scolaire : Validé/Non validé
- Management de la vie scolaire : Validé/Non validé
- Éléments fondamentaux 1 : Validé/Non validé

Semestre 2 :

- Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires : Validé/Non validé
- De la recherche au terrain : Validé/Non validé
- Éléments fondamentaux 2 : Validé/Non validé
- École Inclusive : Validé/Non validé
- Module Rectorat 1 et 2 (module et *Laïcité et valeurs de la République* 1 et 2) : Validé/Non validé
- Numérique 1 et 2 : Validé/Non validé

Liste des enseignements qui NE donnent PAS lieu à évaluation dans le cadre du DIU :

- **Premier degré :**

Semestre 1 :

- Accompagnement de stage
- Suivi de stage 1
- Efficacité de l'enseignement
- Initiation à la recherche en éducation 1
- Ouverture à l'international (eTtwinning, DNL, Erasmus+, CASNAV)

Semestre 2 :

- Accompagnement de stage 2
- Suivi de stage 2
- Inégalités dans le système éducatif
- Initiation à la recherche en éducation 2

- **Second degré :**

Semestre 1 :

- Journées d'accueil
- Accompagnement à la prise de fonction
- Accompagnement de stage 1
- Ouverture à l'international (eTtwinning, DNL, Erasmus+, CASNAV)

Semestre 2 :

- Accompagnement de stage 2

- **Encadrement éducatif :**

Semestre 1 :

- Journées d'accueil
- Accompagnement à la prise de fonction
- Accompagnement de stage 1
- Ouverture à l'international (Erasmus+, CASNAV)

Semestre 2 :

- Accompagnement de stage 2
- Outils du CPE et analyse de situations professionnelles 2

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés : Certains enseignements peuvent donner lieu à mutualisation (si les conditions de mise en œuvre sont réalisables) : Master MEEF, M1 et M2

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Stage à mi-temps en responsabilité en école ou en établissement d'enseignement secondaire. Le stage est obligatoire et est nécessaire à l'obtention du diplôme.

Durée du stage : 1 an

Période du stage : 1er septembre 2022-31 août 2023

Modalité de stage : 50 % des obligations réglementaires de service sur une année scolaire. Le stage est à mi-temps en responsabilité en école primaire ou établissement secondaire.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : L'assiduité est obligatoire et contrôlée par l'INSPE. Le relevé de présence est communiqué au rectorat qui se charge de demander aux stagiaires des justificatifs d'absence et qui peut éventuellement procéder à des retenues sur salaire.

Principes : Les évaluations peuvent prendre différentes formes, combinant notamment l'assiduité du stagiaire, sa participation active, des rendus écrits et des prestations orales.

Absences aux examens : En cas d'absence justifiée, particulièrement pour des raisons médicales, le stagiaire a le droit de rendre de façon différée le travail qui était à accomplir.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Le jury se réunit en fin d'année universitaire autour du responsable du DIU ainsi que du responsable de mention. Le jury est présidé par le responsable du DIU. Il est préconisé que le jury se réunisse au plus tard fin juin de l'année universitaire en cours.

Le jury est souverain. Les décisions du jury, en ce qui concerne le résultat final, sont définitives et sans appel.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Une session intermédiaire en fin ou en début d'année civile est envisageable afin de valider le DIU des stagiaires dont le stage et la formation auraient été prolongés.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Validation des modules :

Les modules donnent lieu à une évaluation. L'évaluation est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles. Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque compétence est le niveau 2 sur 4 du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

Aucune compensation n'est possible entre les modules.

La délivrance du Diplôme interuniversitaire est assujettie à validation de tous les modules sans exception, outre ceux qui auront donné lieu à une validation par équivalence en tenant compte de la formation et du parcours antérieur du stagiaire.

L'évaluation tient compte de l'assiduité en présentiel, de l'implication, de la participation active dans les enseignements, et des rendus demandés par les enseignants. Les modules d'enseignement sont évalués soit par la mention « Validé » soit par « Non validé ». Aucune session de rattrapage n'est prévue dans les modules.

En outre, il est attendu du stagiaire le respect des devoirs des agents de l'État dans le cadre de l'école de la République ainsi que de l'assiduité en présentiel et de la ponctualité dans le cadre de la formation.

Article 7 : Redoublement

En cas de nécessité de redoublement ou de prolongement du stage et de la formation, le bénéfice des modules déjà acquis est conservé un an.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1600 €.

Les frais de formation de ce DIU sont pris en charge par les ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le cadre d'un financement aux universités intégratrices des INSPE. Le versement des ministères devrait correspondre à 1600€ par stagiaire. Profil exonérant en intégralité

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Diplôme Inter-Universitaire « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Mention Premier degré	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	**19**	**0**	**77**	**3**	**12**	**111**	**99**
Pratique professionnelle 1	0	0	6	3	0	**9**	**9**
Accompagnement de stage 1			6			**6**	**6**
Suivi de stage 1				3		**3**	**3**
Didactique disciplinaire 1	0	0	53	0	12	**65**	**53**
Didactique du Français 1			15			**15**	**15**
Didactique des Mathématiques 1			15			**15**	**15**
Didactique de l'EPS 1			6		2	**8**	**6**
Enseigner en maternelle 1			5		2	**7**	**5**
Didactique polyvalence 1, choix d'une discipline : • [Géographie et EMC] ou [Sciences physiques et technologie] • Histoire ou SVT • Arts ou Langue			12		8	**20**	**12**
Culture professionnelle transversale 1	19	0	18	0	0	**37**	**37**
Efficacité de l'enseignement	6		4			**10**	**10**
Initiation à la recherche en éducation 1	3					**3**	**3**
Ecole inclusive	2		8			**10**	**10**
Laïcité et valeurs de la République 1	4					**4**	**4**
Ouverture à l'international (eTtwinning, DNL, Erasmus+, CASNAV)	4					**4**	**4**
Numérique 1			6			**6**	**6**
SEMESTRE 2	**3**	**0**	**86**	**0**	**20**	**118**	**92**
Pratique professionnelle 2	0	0	0	3	0	**9**	**3**
Accompagnement de stage 2			6			**6**	**6**
Suivi de stage 2				3		**3**	**3**
Didactique disciplinaire 2	0	0	65	0	20	**85**	**65**
Didactique du Français 2			15			**15**	**15**
Didactique des Mathématiques 2			15			**15**	**15**
Didactique de l'EPS 2			6		2	**8**	**6**
Enseigner en maternelle 2			5		2	**7**	**5**
Didactique polyvalence 2A, choix d'une discipline : • [Géographie et EMC] ou [Sciences physiques et technologie] • Histoire ou Sciences de la vie et de la Terre • Arts ou Langue			12		8	**20**	**12**
Didactique polyvalence 2B, choix d'une discipline : • [Géographie et EMC] ou [Sciences physiques et technologie] • Histoire ou SVT • Arts ou Langue			12		8	**20**	**12**
Culture professionnelle transversale 2	3	0	21	0	0	**24**	**24**
Les inégalités dans le système éducatif			8			**8**	**8**
Initiation à la recherche en éducation 2	3					**3**	**3**
Laïcité et valeurs de la République 2			7			**7**	**7**
Numérique 2			6			**6**	**6**
TOTAL ANNEE	**22**	**0**	**163**	**3**	**32**	**229**	**191**

Diplôme Inter-Universitaire « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Mention Second degré	CM	CTD	TD	TP	M@gister (asynchrone)	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	**8**	**23**	**64**	**0**	**0**	**30**	**125**	**95**
Pratique professionnelle 1	0	0	22	0	0	0	**22**	22
Journées d'accueil			6				**6**	6
Accompagnement à la prise de fonction			6				**6**	6
Accompagnement de stage 1			10				**10**	10
Didactique disciplinaire 1	0	0	30	0	0	24	**54**	30
Module disciplinaire 1			10			8	**18**	10
Module disciplinaire 2			10			8	**18**	10
Module disciplinaire 3			10			8	**18**	10
Culture professionnelle transversale 1	8	23	12	0	0	6	**49**	**43**
Éléments fondamentaux 1 Philosophie Psychologie cognitive École Inclusive Initiation à la recherche en éducation 1		23					**23**	23
Modules Rectorat 1 1 module au choix : • Différentiation pédagogique • Motivation • Pratiques évaluatives • Travail personnel de l'élève			6			3	**9**	6
Laïcité et valeurs de la République 1	4						**4**	4
Numérique 1			6			3	**9**	6
Ouverture à l'international (eTtwinning, DNL, Erasmus+, CASNAV)	4						**4**	4
SEMESTRE 2	**0**	**23**	**52**	**0**	**3**	**29**	**115**	**83**
Pratique professionnelle 2	0	0	8	0	0	0	**8**	8
Accompagnement de stage 2			8				**8**	8
Didactique disciplinaire 2	0	0	30	0	0	21	**51**	**30**
Module disciplinaire 4			10			8	**18**	10
Module disciplinaire 5			10			8	**18**	10
Module disciplinaire 6 : 1 module au choix • Renforcement didactique disciplinaire • eTwinning • Mobilité internationale			10 10 10			5 5 5	**15**	10
Culture professionnelle transversale 2	0	23	22	0	3	8	**56**	**45**
Éléments fondamentaux 2 Psychologie Sociale : Engagement de l'élève et régulation de son apprentissage Science de l'éducation : Gestes de l'enseignement efficace Sociologie de l'éducation (SdE) : Enjeux du système éducatif Initiation à la recherche en éducation 2		23					**23**	23
Modules Rectorat 2 Suite du module choisi (Différentiation pédagogique ou Motivation ou Pratiques évaluatives ou Travail personnel de l'élève) ou Développer la relation éducative			9		3	3	**15**	9
Laïcité et valeurs de la République 2			7				**7**	7
Numérique 2			6			5	**11**	6
TOTAL ANNEE	**8**	**46**	**116**	**0**	**3**	**59**	**240**	**178**

Diplôme Inter-Universitaire « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Mention Encadrement éducatif	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	**48**	**0**	**69**	**10**	**3**	**130**	**127**
Pratique professionnelle 1	0	0	30	10	0	**40**	**40**
Journées d'accueil			6			**6**	**6**
Accompagnement à la prise de fonction			12	5		**17**	**17**
Accompagnement de stage 1			12	5		**17**	**17**
Connaissances et compétences du CPE 1	42	0	10	0	0	**52**	**52**
Dimensions pédagogiques du métier de CPE	14		6			**20**	**20**
Prévention et actions pour les tensions et violences en milieu scolaire	14		2			**16**	**16**
Management de la vie scolaire	14		2			**16**	**16**
Culture professionnelle transversale 1	6	0	29	0	3	**38**	**35**
Éléments fondamentaux 1			9			**9**	**9**
Modules Rectorat 1							
• Rôle pédagogique du CPE, autorité et sanction, et managment de la vie scolaire			14			**14**	**14**
• Laïcité et valeurs de la République 1	4					**4**	**4**
Numérique 1			6		3	**9**	**6**
Ouverture à l'international (Erasmus+, CASNAV)	2					**2**	**2**
SEMESTRE 2	**18**	**13**	**47**	**0**	**5**	**111**	**97**
Pratique professionnelle 2	0	0	14	0	0	**28**	**14**
Accompagnement de stage 2			14			**14**	**14**
Outils du CPE et analyse de situations professionnelles 2				14		**14**	**14**
Connaissances et compétences du CPE 2	6	0	18	0	0	**24**	**24**
• Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires - Aspects théoriques			10			**10**	**10**
• De la recherche au terrain	6		8			**14**	**14**
Culture professionnelle transversale 2	12	13	29	0	5	**59**	**59**
Éléments fondamentaux 2		13				**13**	**13**
École Inclusive	12		6			**18**	**18**
Modules Rectorat 2							
• Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires - Mise en oeuvre			10			**10**	**10**
• Laïcité et valeurs de la République 2			7			**7**	**7**
Numérique 2			6		5	**11**	**11**
TOTAL ANNEE	**66**	**13**	**116**	**10**	**8**	**241**	**224**

CADRAGE NATIONAL - DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation	
Brève présentation :	Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires. La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE). En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice. Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions.
Motivation de votre demande et contexte :	L'arrêté du 4 février 2022[1] modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat. La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).
Liste des activités visées par le diplôme :	• Parcours « premier degré » (professeur des écoles) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale – avec une priorité donnée au français et aux mathématiques - Animation et gestion d'un groupe d'élèves - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage - Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves, y compris en situation de handicap - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques…)

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/2/4/MENH2138986A/jo/texte

	- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations…) - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la règlementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle • Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale - Animation et gestion d'un groupe d'élèves - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques…) - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires l'EPLE (collectivité territoriale, associations…) - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la règlementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle • Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation) - Partage des principes et des valeurs de la République - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative - Promotion de l'égalité filles-garçons - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction - Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local - Définition et animation de la politique éducative de l'établissement - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants…) - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations…) - Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves - Connaissance de la réglementation qui s'applique à l'éducation et de son fonctionnement, des droits et devoirs des élèves, de la procédure disciplinaire
Liste des compétences attestées :	La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013)[2]. 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 9 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.
Contenus	Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.

[2] https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

	L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie. Pour les professeurs, la didactique de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) représentera au moins un tiers du temps de formation. De plus, elle comprend une formation : - à la laïcité et aux valeurs de la République ; - à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ; - à l'égalité filles-garçons ; - au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les INSPÉ. Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.

Partenariats

INSPE	Université intégratrice et établissements d'enseignement supérieur partenaires de l'académie
INSPÉ d'Aix-Marseille	Aix-Marseille Université (AMU)
INSPÉ de l'académie d'Amiens	Université de Picardie Jules Verne (UPJV)
INSPÉ de l'académie de Bordeaux	Université de Bordeaux (UB)
INSPÉ de Bourgogne	Université de Bourgogne (uB)
INSPÉ de Bretagne	Université Bretagne occidentale
INSPÉ Normandie Caen	Université Caen Normandie
INSPÉ Centre Val de Loire	Université d'Orléans
INSPÉ Clermont Auvergne	Université Clermont Auvergne (UCA)
INSPÉ de Corse	Université de Corse Pasquale Paoli (UCPP)
INSPÉ de l'académie de Créteil	Université Paris-Est Créteil (UPEC)
INSPÉ de Franche-Comté	Université de Franche-Comté (UFC)
INSPÉ de l'académie de Grenoble	Université Grenoble Alpes, ou Université Grenoble Alpes et Université Savoie Mont-Blanc *(en discussion)*
INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe	Université des Antilles
INSPÉ de l'académie de Guyane	Université de Guyane
INSPÉ de l'académie de La Réunion	Université de La Réunion
INSPÉ de l'académie de Lille Hauts-de- France	Université de Lille
INSPÉ de l'académie de Limoges	Université de Limoges
INSPÉ de Lorraine	Université de Lorraine
INSPÉ de l'académie de Lyon	Université Claude Bernard Lyon1 (UCBL). Universités Lyon2, Lyon3 et Jean Monnet de St Etienne *(partenaires)*
INSPÉ de Martinique	Université des Antilles (UA)

INSPÉ de l'académie de Montpellier	Université de Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier 3, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Nîmes *(en discussion)*
INSPÉ de l'académie de Nantes	Nantes Université, Université d'Angers et Le Mans Université.
INSPÉ de l'académie de Nice	Université Côte d'Azur et Université de Toulon *(sous condition de validation du CAC)*
INSPÉ de la Nouvelle-Calédonie	Université de la Nouvelle-Calédonie
INSPÉ de l'académie de Paris	Sorbonne Université et Paris 1 Panthéon Sorbone, Sorbonne nouvelle, université Paris cité et l'INALCO
INSPÉ de l'académie de Poitiers	Université de Poitiers - La Rochelle Université *(partenaire)*
INSPÉ de la Polynésie française	Université de Polynésie française
INSPÉ de l'académie de Reims	Université de Reims (URCA)
INSPÉ Normandie Rouen-Le Havre	Université de Rouen Normandie (URN)
INSPÉ de l'académie de Strasbourg	Université de Strasbourg (NB : au final l'université partenaire - l'UHA - ne sera pas concernée par l'inscription des FS)
INSPÉ de Toulouse Occitanie-Pyrénées	Université Toulouse Jean Jaurès
INSPÉ de l'académie de Versailles	CY Cergy Paris université, Université Paris Nanterre, Université D'Evry Val d'Essonne, Université Paris Saclay, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

II. Organisation des enseignements et modalités d'évaluation

1- Organisation enseignements et stage	
Durée de la formation :	Une année universitaire
Période de formation :	- Début : à partir de fin août (mi-août en outre-mer) - Fin : fin juin / mi-juillet
Volumes horaires de la formation à l'INSPE	
Volume horaire global de la formation par inscrit :	220 à 250 heures
Volume horaire du stage :	50 % des obligations réglementaires de service sur une année scolaire
Organisation du stage	
Durée du stage :	Une année scolaire
Type de stage :	Stage à mi-temps en responsabilité en école primaire ou établissement secondaire
Suivi du stage :	Accompagnement du stagiaire par l'Inspé et l'éducation nationale dans le cadre d'un tutorat.
Production d'un travail de nature réflexive	
Travail de nature réflexive (portfolio, note, poster, oral...) mobilisant la recherche en éducation dans une visée professionnalisante :	☒ Oui ☐ Non

L'organisation et l'évaluation des enseignements sont mises en œuvre de façon autonome par chaque Inspé et validées dans les mêmes termes par les différents établissements partenaires.

2- Modalités d'évaluation des usagers	
Objet d'évaluation	L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles.

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé ultérieurement pour chaque parcours) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

Tableau : les trois blocs de compétences professionnelles

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	**Bloc 2.** Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	**Bloc 3**. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs et CPE	CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire. CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

	Bloc 1. Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	**Bloc 2.** Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	**Bloc 3**. Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs		P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
Professeurs documentalistes		**Les 4 compétences suivantes s'ajoutent aux cinq compétences P1 à P5** : D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
CPE		C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction du parcours des élèves C8. Travailler dans une équipe pédagogique	

En bleu : compétences communes (CC) ; en noir : professeurs (P) ; en vert : professeurs documentalistes (D) ; en rouge : CPE (C).

Parcours « Premier degré » (professeur des écoles)

Attendus en fin de formation

- **« Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »**

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination ;
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

- **« Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »**

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

- **« Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »**

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Parcours « Second degré » (Professeur de collège et de lycée)

Attendus en fin de formation

- **« Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »**

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

- **« Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »**

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

- **« Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »**

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Parcours « encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

Attendus en fin de formation

- **« Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »**

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

- « Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves »

Attendus
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

- « Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)